Communauté de Communes

des Causses à l'Aubrac

Été 2019

LES COMMUNES DU TERRITOIRE :

- Bertholène
- Campagnac
- Castelnau de Mandailles
- Gaillac d'Aveyron
- La Capelle Bonance
- Laissac-Sévérac l'Eglise
  - Laissac
  - Sévérac l'Eglise
- Palmas d'Aveyron
  - Coussergues
  - Cruéjouls
  - Palmas
- Pierrefiche d'Olt
- Pomayrols
- Prades d'Aubrac
- Ste Eulalie d'Olt
- St Geniez d'Olt et d'Aubrac
  - St Geniez d'Olt
  - Aurelle Verlac
- St Laurent d'Olt
- St Martin de Lenne
- St Saturnin de Lenne
- Sévérac d'Aveyron
  - Buzeins
  - Lapanouse
  - Lavernhe
  - Recoules Prévinquières
  - Sévérac le Château
- Vimenet

www.caussesaubrac.fr

@caussesaubrac

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES CAUSSES À L'AUBRAC
Place de la Fontaine - Coussergues - 12310 PALMAS D'AVEYRON
05 65 70 69 60 / contact@caussesaubrac.fr

Éditorial

Pour cette première édition du bulletin intercommunal, je vous propose de vous immiscer au cœur du fonctionnement et des missions de votre Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac.

Même si notre Intercommunalité est très présente en ligne (site internet et réseaux sociaux), nous avons pensé qu'un exemplaire papier aurait un autre impact. Ainsi, vous découvrirez ou redécouvrirez en détail les compétences mais aussi les services que la Communauté de Communes vous apporte au quotidien.

Afin d'organiser au mieux le travail des agents, plusieurs commissions ont été créées, chacune pilotée par un vice-président. Dans ce bulletin, vous découvrirez les travaux effectués par chacune de ces commissions.

Depuis la fusion de janvier 2017, le travail n'a pas manqué pour mettre cette nouvelle intercommunalité en ordre de marche.

Les montées de compétences vers la Communauté de Communes ou les rétrocessions de compétences aux Communes ont alimenté les débats durant quelques mois.

La mise en place des pôles techniques, les diverses harmonisations de fonctionnement des équipements, des tarifs, de la fiscalité ont été validées suite aux travaux des commissions. Les équipements en véhicules, matériels, locaux, ont mobilisé des budgets importants, mais indispensables. Dans le même temps, il s'agissait de continuer à dérouler les plans d'investissements prévus par les anciennes collectivités.

Tout ce travail a demandé aux élus et aux agents une mobilisation sans faille. Qu'ils soient tous remerciés, là, de leur engagement.

Aujourd'hui, nous pouvons affirmer que notre Intercommunalité est en place. Le budget 2019 reflète des nouveaux investissements inscrits par le conseil communautaire. Les chantiers sont aussi nombreux que passionnants, et ont pour but de construire notre territoire de demain. C'est ce à quoi se dévouent les élus en cette fin de mandat, de façon à ce que la nouvelle gouvernance, qui sera issue des élections de 2020, soit rapidement opérationnelle.

Le calendrier électoral est une chose, la conduite des projets en est une autre. Préparer l'avenir est essentiel.

Notre territoire possède un grand potentiel de développement. Que ce soit au niveau économique, agricole, touristique, que ce soit au niveau des services au public, à l'accueil de nouvelles populations, plusieurs actions sont déjà lancées pour valoriser ce potentiel.

Les prochaines actions, les futurs projets seront déclinés dans un projet de territoire ambitieux pour l'avenir de notre collectivité. Ce n'est pas une promesse, mais un engagement, si nous voulons développer notre intercommunalité. Ainsi, nous continuerons à défendre les valeurs et l'esprit qui font la force du territoire.

A nous d'anticiper les enjeux de notre Communauté de Communes.

Jean-Paul PEYRAC
Président de la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac

SOMMAIRE

p2 Éditorial
p3 Sommaire
p4 Intercommunalité : La Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac
Organisation du territoire
p5 Les élus
p6 Les agents territoriaux et les principales compétences
p7 Focus : Florian MAUREL, développeur territorial
Focus : Fabien MASSOL, assistant de prévention
p7 Transition énergétique : Envisager un avenir plus vert
p8 Les Finances : Budget de fonctionnement 2019
p9 Budget d'investissement 2019
La fiscalité des ménages, des entreprises
p10 Environnement : Nos déchets
p11 Les déchèteries des Causses à l'Aubrac
p12 La collecte des ordures ménagères
p13 Services à la pop. & vie associative : Les MSAP
p14 Point Info Seniors des Causses à l'Aubrac
Création d'un Etablissement de Vie Sociale
Le PIMS : un nouvel espace à vivre en milieu rural
p15 Les associations ADMR
p16 Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Parentalité
Focus : Aides pour les assistantes maternelles
p17 Structures petite enfance
p18 Culture - patrimoine : La culture pour tous !
Les bibliothèques
p19 Le CRDA
Itinéraires artistiques pour les écoles
p20 Économie : Les actions en faveur des entreprises
L'aide à l'immobilier d'entreprise
Les Zones d'Activités Économiques (ZAE)
p21 La création d'un espace de Coworking
Espace emploi formation Causses et Aubrac
p21 Attractivité du territoire : Mission d'accueil des nouveaux arrivants
Participation à « Aveyron recrute »
p22 Habitat - cadre de vie : Les aides en faveur de l'Habitat
Les permanences Oc'téha
p23 Tourisme : L'Office de Tourisme des Causses à l'Aubrac
La taxe de séjour
p24 L'aménagement et la valorisation du lac de la Cisba
Création d'un parcours de trail des Causses à l'Aubrac
p25 GEMAPI : Qu'est-ce que la GEMAPI ?
p25 Vallée du Lot : Projet de valorisation de la haute vallée du Lot
p26 Travaux et bâtiments : La mise en place des sites techniques
Une commission transversale
p27 Voirie et réseaux secs : Les travaux de modernisation de la voirie communautaire
FOCUS : la fibre optique arrive !
p28 Eau et assainissement : Service d'Assainissement Non Collectif
p29 Équipements sportifs : Carte des équipements sportifs
p30 Travaux Stades, Gymnases, Piscines
p31 Communication : Les Réalisations 2017 - 2018
Les projets 2019
p32 Suivez la Communauté de Communes
Chèque L'Ami K'do

Bulletin de la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac - été 2019
Place de la Fontaine - Coussergues - 12310 Palmas d'Aveyron - 05 65 70 69 60 - contact@caussesaubrac.fr
Direction de publication : Jean-Paul PEYRAC
Rédaction : Commission Communication
Tirage : 7 300 exemplaires
Impression : Imprimerie du Bassin - ZI des Prades, 12300 Decazeville

INTERCOMMUNALITÉ

La Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac

La Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). Elle regroupe 17 Communes. Elle est issue de la fusion au 1er janvier 2017 de trois anciennes intercommunalités (Communauté de Communes du Canton de Laissac, Communauté de Communes des Pays d'Olt et d'Aubrac, Communauté de Communes Lot et Serre) et de la Commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron.

Démographie :

- Population totale : 15 004 habitants (population en vigueur au 1er janvier 2019 - INSEE),
- 20% de la population a moins de 18 ans,
- 37 % de la population a plus de 60 ans,
- 1 956 familles avec enfants.

Surface :

74 000 hectares (soit 8,7% du territoire aveyronnais).

Organisation du territoire

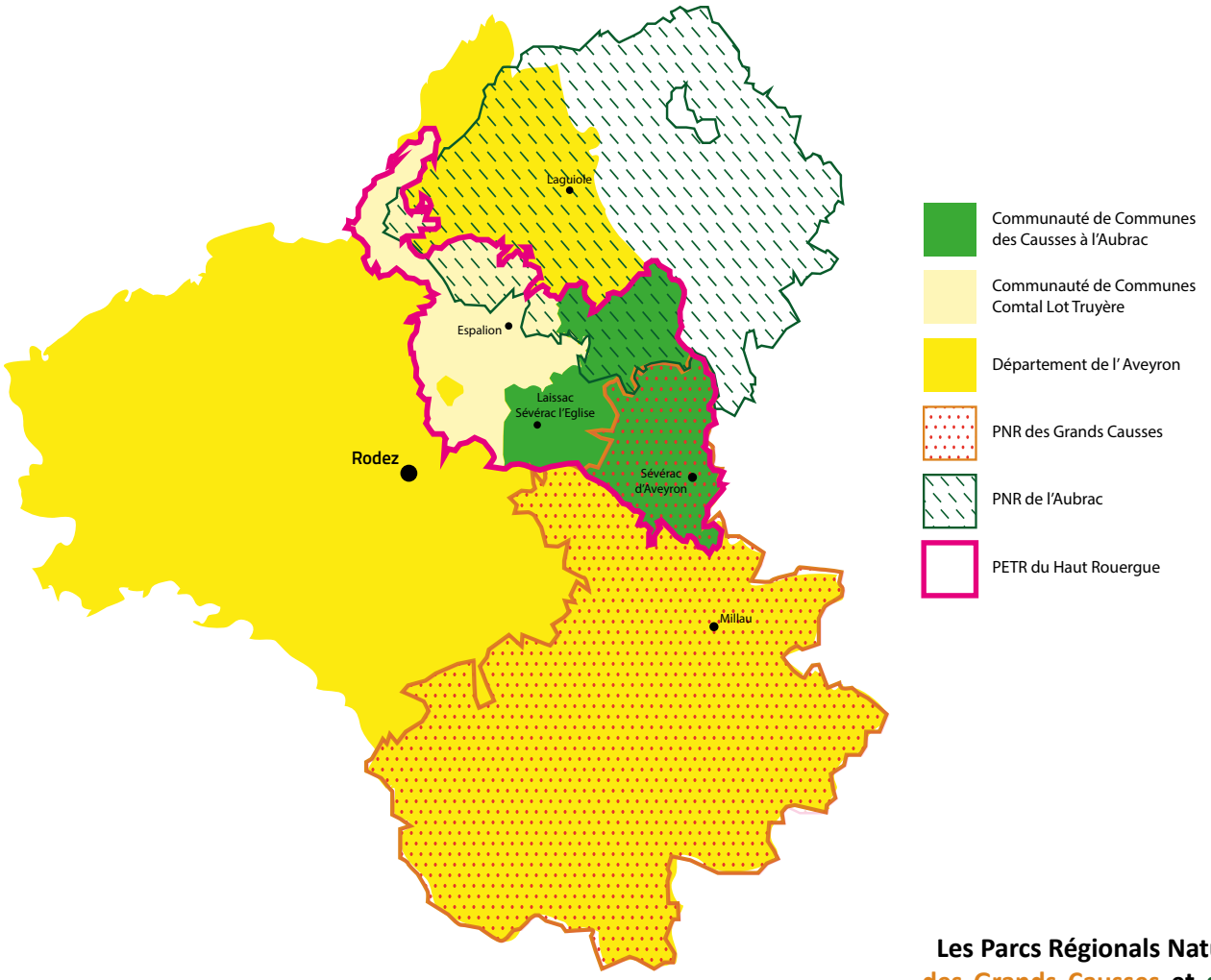

Le Pôle Equilibre Territorial Rural (PETR) contribue à l'attractivité du territoire par l'accueil des nouveaux habitants. C'est le guichet d'entrée pour l'instruction des dossiers de demandes de subventions. Il assure un appui technique aux Communes et intercommunalités membres.

Les Parcs Régionals Naturels (PNR) des Grands Causses et de l'Aubrac sont une des entrées territoriales pour les contrats et les financements (Région, Europe...). Leurs compétences et actions : ressources naturelles et biodiversité, aménagement, paysage et évaluation, développement territorial...

Les élus

20 COMMISSIONS

Composées d'élus communautaires et d'élus municipaux
Travaillent sur une thématique en lien avec les compétences de la Communauté de Communes

Étudient et proposent des orientations sur les actions et les projets portés par la Communauté de Communes

LE BUREAU

Composé de 20 membres représentant toutes les Communes du territoire (président, 12 vices-présidents et 7 conseillers communautaires)

Impulse les projets

Prépare le Conseil Communautaire

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Composé de 42 membres (issus des conseils municipaux)

Décide et délibère

En réunion publique

Les Conseillers Communautaires

1er rang (de gauche à droite) : Roger Auguy, Marc Bories, Alain Gal, Jean-Paul Peyrac, Françoise Rigal, Gérard Affre, Robert Vaysse, Marie-Claire Couderc, Thérèse Casagrande

2eme rang : Mathieu Anglade, Gérard Tarayre, Nathalie Ricard, David Minerva, Isabelle Poirier, Sébastien Cros, Alain Vioulac, Florence Raynal

3eme rang : Jérôme de Lescure, Patrick Blanc, Michel Bayol, Christine Verlaguet, Odette Lagarrigue, Jean-François Vidal, Eliane Labeaume, Camille Galibert, Hélène Vayssière, Mélanie Brunet, Olivier Duplessis de Pouzilhac, Georgette Lacoste.

Absents : Danièle Bourrel, Christian Delmas, Raymond Guitard, Yves Klein, Jean-Michel Ladet, Gérard Lemaire, Jacques Maisonabe, Gérard Majorel, Michel Mercadier, Christian Naudan, Jean-Pierre Niel, Paul Redon, Jean-Louis Sannié.

Les agents territoriaux et les principales compétences

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET TOURISTIQUES

VOIRIE

SERVICES À LA POPULATION

HABITAT

SITE ADMINISTRATIF COUSSERGUES

Mélanie Barthez
Marlène Billières
Romain Bruel
Alexandre Cavailles
Sophie Coppens
Françoise Fouet
Myriam Griffoul
Christian Jackel
Raphaëlle Lafon
Romain Marcillac
Fabien Massol
Florian Maurel
Cécile Sury (DGS)

SITE TECHNIQUE ST GENIEZ D'OLT ET D'AUBRAC

Eric Bernuchon
Christophe Fraysse
Aurélien Fumel
Philippe Renard
Julien Sergent
Philippe Solignac
Richard Vaylet

SITE TECHNIQUE SÉVÉRAC D'AVEYRON

Christophe Couderc
Christophe Dubois
Benjamin Dumas
Fabienne Labaume
Christian Libourel
Michel Maymard
Bernard Pagès
Michel Paulhac
Isabelle Somon
Françis Verlaguet

SITE TECHNIQUE LAISSAC SÉVÉRAC L'ÉGLISE

Partick Arnault
Jean-Claude Ayfre
Benoît Caussignac
Pierre Couderc
Anthony Santos
Julien Vidal

SITE TECHNIQUE CAMPAGNAC

Jérôme André
Christine Arnal Majorel
Mathieu Corvalan
Frédéric Halleux

GEMAPI*

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

CULTURE

SPANC *

TOURISME

GÉMAPI * : Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations
SPANC * : Service Public d'Assainissement Non Collectif

FOCUS :
Florian MAUREL, développeur territorial

La Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac travaille à r**endre le territoire plus attractif**.

Dans ce cadre, **Florian Maurel** a rejoint les équipes en septembre 2018. Originaire du territoire des Causses à l'Aubrac et fort de son expérience auprès des professionnels et des particuliers dans le domaine des finances, il est un **maillon essentiel à la politique territoriale** de notre territoire afin de répondre aux attentes de tous : porteurs de projets, particuliers, entreprises, associations, professionnels du tourisme….

Florian Maurel assure l'accueil, l'accompagnement des porteurs de projets privés ou professionnels. Il aide à la reprise et au développement d'entreprises, à la «relocation» de bâtiments vacants ; assure la commercialisation et le suivi de nos nombreuses zones d'activités.

Il a également un rôle essentiel dans le domaine touristique puisqu'**il travaille activement à la promotion de notre territoire des Causses à l'Aubrac.**

Vous avez un projet économique ou touristique ?
Vous cherchez des locaux, du terrain ?

Florian Maurel est à votre disposition pour vous accompagner, vous pouvez le joindre :
- par téléphone : **05 81 63 07 20** ou **06 42 23 07 31**
- par mail : **florian.maurel@caussesaubrac.fr**

FOCUS :
Fabien MASSOL, assistant de prévention

La Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac a recruté depuis un an, **Fabien Massol qui assure les fonctions d'assistant de prévention**. Cet agent est **mis à disposition auprès de la majorité des Communes** du territoire des Causses à l'Aubrac.

Il est chargé de **conseiller les collectivités dans :**

- Prévention des dangers,
- Amélioration des conditions de travail,
- Sensibilisation des agents,
- Veille aux prescriptions législatives et réglementaires dans les domaines de la santé, sécurité et de l'hygiène au travail,
- Veille à la mise en place et à la bonne tenue des documents réglementaires.

En 2019, il a prioritairement rédigé **les Documents Uniques d'Évaluation des Risques** (DUER) pour la Communauté de Communes et les Communes.

2020 sera l'année dédiée à la **mise en place des actions** identifiées dans les DUER et à l'évaluation des Risques Psycho-Sociaux (RPS).

Président : Jean-Paul PEYRAC

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Envisager un avenir plus vert

La prise de conscience mondiale du dérèglement climatique engage les élus dans la construction d'une politique énergétique. Cette thématique est un enjeu fort dans le projet de territoire en cours d'élaboration.

La commission «transition énergétique» :

- est en veille sur les différents projets ENR (énergie renouvelable) et émet un avis,
- conduit des projets dans le domaine de la transition énergétique.

L'ensemble devant concourir à faire de notre Communauté un territoire à énergie positive.

Des actions sont en cours de réalisation : projet de construction d'un bâtiment exemplaire sur le plan énergétique, le Pôle Intercommunal Multi Services (PIMS), octroi d'aides aux particuliers pour la rénovation énergétique de l'habitat...

Cette thématique est **traitée transversalement dans l'ensemble des projets** de la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac.

LES FINANCES

Vice-président : Christian DELMAS

La commission est chargée de la préparation et du suivi de l'ensemble des budgets (principal et annexes). Le budget principal comprend la section de fonctionnement et d'investissement.

Budget de fonctionnement 2019 : 9 241 498 €

Le fonctionnement qui regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes courantes.

Dépenses fonctionnement

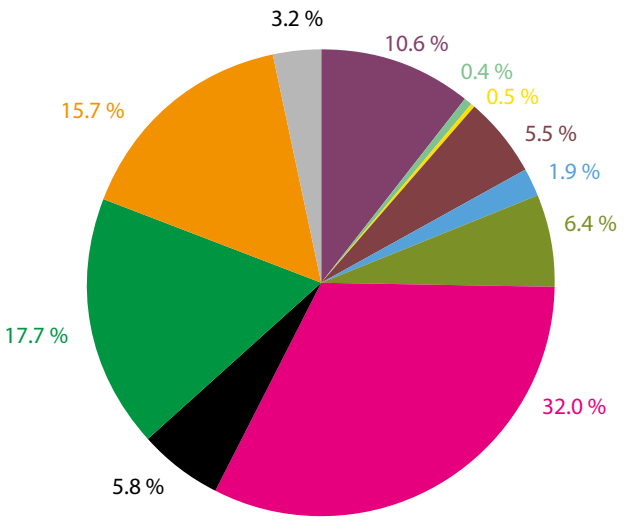

- 10.6 % Services généraux administration générale
- 0.4 % Enseignement, formation
- 0.5 % Culture
- 5.5 % Sport et jeunesse
- 1.9 % Interventions générales santé
- 6.4 % Famille
- 32.0 % Aménagement et services urbains
- 5.8 % Action économique
- 17.7 % Reversement aux communes et écrêtement sur imposition locale
- 15.7 % Virement à la section d'investissement (couverture du capital de la dette et autofinancement)
- 3.2 % Intêret de la dette

Recettes fonctionnement

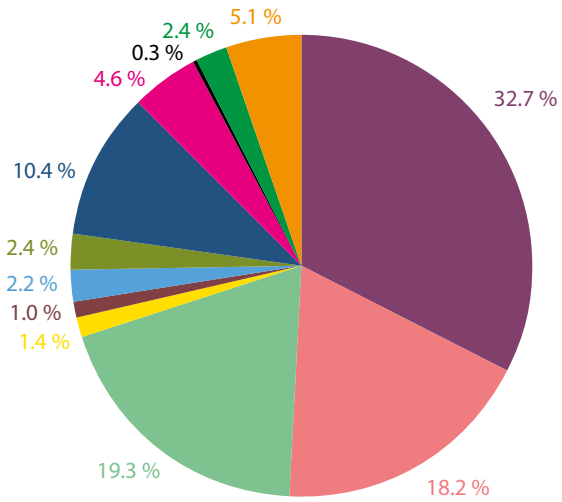

- 32.7 % Impôts des ménages (TH, TFPB, TFPNB)
- 18.2 % Impôts des entreprises (CFE, CVAE, TASCOM, IFER)
- 19.3 % Taxe d'Enlèvement Ordures Ménagères
- 1.4 % Redevance Spéciale Ordures Ménagères
- 1.0 % Taxe de séjour
- 2.2 % Attribution de compensation des communes
- 2.4 % FPIC (Fond de Péréquation Intercommunal et Communal)
- 10.4 % Dotations et compensations de l'Etat
- 4.6 % Produit des services : entrées piscines, revente matériaux déchèterie, prestations CAF, MSA
- 0.3 % Produits financiers : participation des communes au remboursement de la dette assainissement
- 2.4 % Produits exceptionnels : opérations d'ordre budgétaire (remboursement divers : assurance)
- 5.1 % Affectation du résultat antérieur

FOCUS : Subventions 2019 aux associations

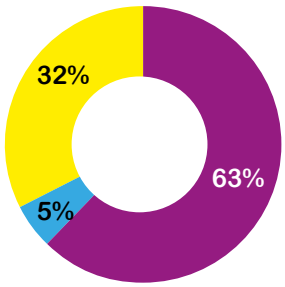

En 2019, **990 517€** seront versés aux associations :

- **63% pour l'Action Sociale** (Centres Sociaux, Familles Rurales, ADMR...),
- **32% pour l'Office de Tourisme** des Causses à l'Aubrac,
- **5% pour la Vie Associative** du territoire.

Budget d'investissement 2019 : 8 273 000 €

La section d'investissement trace les opérations pluriannuelles.

Les dépenses comprennent les opérations d'équipement : les travaux de voirie, les équipements sportifs (gymnases, piscines, vestiaires, stades…), l'équipement des pôles techniques, les premières études sur le Pôle Intercommunal Multi-Services (PIMS), la création de 3 maisons d'assistantes maternelles, la mise aux normes de la déchèterie de Sévérac d'Aveyron, l'aménagement d'espaces conteneurs, l'achat d'un camion de collecte des ordures ménagères, des fonds de concours aux Communes, la valorisation de la Haute Vallée du Lot, du lac de la Cisba…

Les recettes sont constituées des subventions pour la réalisation des investissements, le FCTVA* perçu sur les investissements réalisés, d'un emprunt, des excédents antérieurs …

**Fonds de Compensation pour la TVA (versé par l'État aux collectivités pour compenser en partie la TVA sur les investissements)*

Dépenses investissement

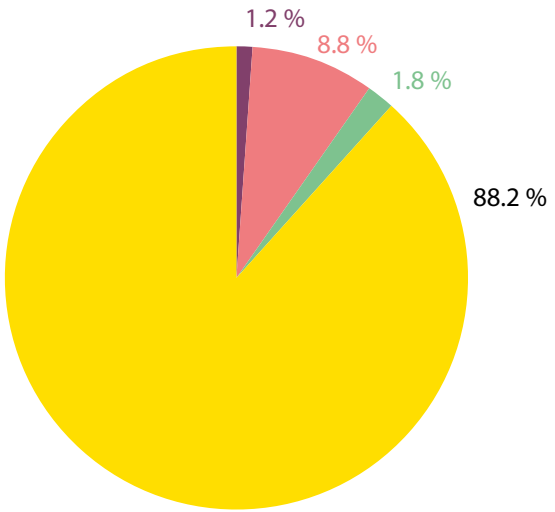

- 1.2 % Déficit d'investissement reporté
- 8.8 % Remboursement du capital des emprunts
- 1.8 % Opérations d'ordre budgétaire (neutralisation amortissements…)
- 88.2 % Investissements :
  - Matériel, logiciel voirie, mobilier (2 %)
  - Travaux, mises aux normes picines (1 %)
  - Travaux, mises aux normes stades, vestiaires (9.9 %)
  - Travaux, mises aux normes gymnases (1.7 %)
  - Aménagement site administratif, pôles techniques et matériels (7.3 %)
  - Voirie, réseaux (19.7%)
  - Environnement, déchèterie, matériel de collecte, conteneurs (15.2 %)
  - Opérations pour comptes de tiers (école et salle des fêtes de Pierrefiche, salle animation de Campagnac)(14.1 %)
  - Pôle Intercommunal Multi Services, Maisons d'Assistants Maternels (12 %)
  - Valorisation Vallée du Lot, Lac de la Cisba, Espace trail (9.7 %)
  - Travaux GEMAPI (0.9 %)
  - Fonds de concours aux Communes (3.3 %)
  - Etudes (Eau/Assainissement, fusion…) (0.7 %)
  - Travaux divers (0.2 %)
  - Aides à l'immobilier d'entreprises (0.8 %)
  - Apports aux budgets annexes (1.6 %)

Recettes investissement

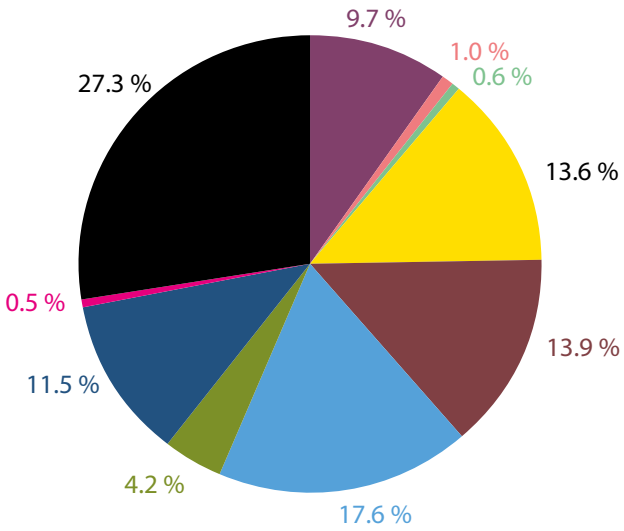

- 9.7 % Excédent de fonctionnement capitalisé
- 1.0 % Transfert résultat Assainissement collectif
- 0.6 % Participation des communes au capital de la dette assainissement
- 13.6 % Emprunt 2019 prévisionnel
- 13.9 % FCTVA
- 17.6 % Excédent brut d'exploitation 2019
- 4.2 % Opération d'ordres (amortissements…)
- 11.5 % Opérations pour comptes de tiers : école, salle des fêtes de Pierrefiche, salle animation de Campagnac
- 0.5 % Fonds de concours communaux
- 27.3 % Subventions

La fiscalité des ménages, des entreprises

Avant la fusion, les anciennes collectivités présentaient des taux différents d'imposition.

Une **harmonisation des taux** des TH (Taxe d'Habitation), TFB (Taxe Foncière des propriétés Bâties) et des TFNB (Taxe Foncière des propriétés Non Bâties) s'est avérée nécessaire, afin d'en atténuer l'impact. Le lissage se déroulera sur 12 ans.

De la même façon, la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) finançant le service «déchets», connaîtra un lissage sur 10 ans pour atteindre un taux unique.

Vice-président : Michel MERCADIER

Nos déchets

La Communauté de Communes assure la collecte des ordures ménagères, du tri sélectif et du verre sur l'ensemble du territoire « des Causses à l'Aubrac ».
Elle réalise des actions de sensibilisation à la réduction des déchets et du tri sélectif : animations scolaires, ateliers, vente de composteurs.

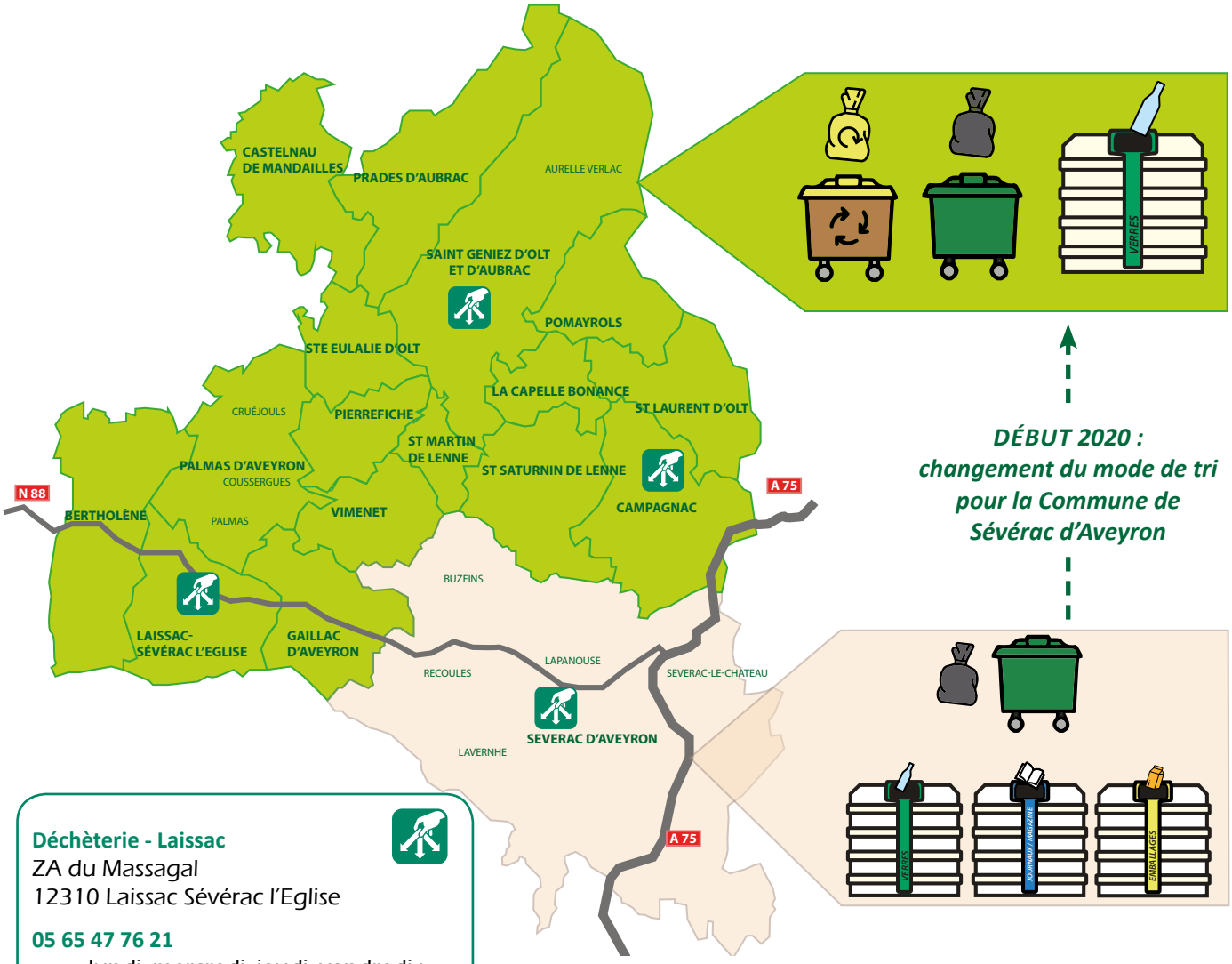

DÉBUT 2020 : changement du mode de tri pour la Commune de Sévérac d'Aveyron

Déchèterie - Laissac
ZA du Massagal
12310 Laissac Sévérac l'Eglise

05 65 47 76 21
- lundi, mercredi, jeudi, vendredi : 13h30 - 18h
- mardi : 9h - 12h et 13h30 - 18h
- samedi : 10h - 12h et 13h30 - 17h

Déchèterie - Sévérac
Route de Lavernhe - Lapanouse
12150 Sévérac d'Aveyron

05 65 47 76 85
- du lundi au vendredi : 13h30 - 18h
- samedi : 10h - 12h et 13h30 - 17h

Déchèterie - St Geniez d'Olt
ZA de la Falque
12130 St Geniez d'Olt et d'Aubrac

05 65 47 42 80
- du lundi au vendredi : 13h30 - 18h
- samedi : 10h - 12h et 13h30 - 17h

Déchèterie - Campagnac
Route des Bois - RD 45
12560 Campagnac

- lundi, mercredi, samedi : 13h30 - 17h

Les déchèteries des Causses à l'Aubrac

L'intercommunalité assure l'étude, la construction et la gestion de 4 déchèteries.

Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac : les travaux de mise aux normes ont été terminés fin 2017.

Laissac-Sévérac l'Eglise : la mise aux normes et l'agrandissement de la déchèterie de Laissac-Sévérac l'Eglise (aménagement des quais, dispositifs anti-chute, local déchets dangereux et déchets électriques, sens de circulation unique, identification des usagers...) ont été terminés fin 2018. Bilan des dépenses : 468 929 € TTC. Son inauguration a eu lieu le 11 janvier 2019.

La déchèterie de Sévérac d'Aveyron : celle-ci fera l'objet d'une mise aux normes et d'une extension (dispositifs anti-chute, local déchets dangereux et déchets électriques, réserve incendie, bassin de rétention, aire de stockage des déchets verts et gravats, contrôle d'accès...).

Le montant estimatif des travaux avoisine les 575 000 € HT ; des financements ont été sollicités auprès de l'État et du Département pour un total de 162 400 €.

La déchèterie de Campagnac : construite en 2014, une réflexion est à envisager concernant les réseaux (électricité, eau potable).

Le saviez vous ?

Auparavant, meubles, sièges, canapés, matelas, sommiers, commodes, ou encore mobilier de jardin des particuliers finissaient dans les encombrants pour être enfouis.
Aujourd'hui, quel que soit le matériau (bois, métal, plastique), entiers ou démontés, tous ces meubles hors d'usage sont déposés dans une benne spécifique située dans les déchèteries à Laissac-Sévérac l'Eglise, Saint-Geniez d'Olt et d'Aubrac et de Sévérac d'Aveyron. Ils seront alors recyclés ou utilisés comme source d'énergie.
Le SYDOM étudie la mise en place d'une benne éco-mobilier à la déchèterie de Campagnac.

éco-mobilier
COLLECTER · TRIER · RECYCLER

Carte déchèterie

La Communauté a pour projet d'optimiser et d'unifier le fonctionnement des déchèteries. En effet, une carte d'entrée unique à notre territoire sera mise en place, ce qui vous permettra de vous rendre dans les 4 déchèteries.

Infos pratiques

- Les consignes de tri sont disponibles sur notre site www.caussesaubrac.fr
- MémoTri sur www.sydom-aveyron.com :
Saisissez le nom du déchet qui vous pose question ainsi que votre code postal, la réponse s'affiche.

La collecte des ordures ménagères

Afin de proposer un service adapté aux besoins des usagers, la collectivité souhaite harmoniser la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective. L'objectif est de gérer le service de manière cohérente et de proposer un service de collecte identique sur tout le territoire.

Ainsi, sur **le secteur Lot et Serre :**

• La collecte des ordures ménagères est effectuée depuis janvier 2018 avec les moyens techniques et humains existants. Les bacs ont été regroupés afin de permettre l'accès au camion benne, de réduire les manoeuvres, de sécuriser la collecte et de maîtriser les dépenses dont la Communauté de Communes a le contrôle.

• Depuis janvier 2019, les conteneurs jaunes ont remplacé les colonnes jaunes (emballages) et bleues (papiers). Cette opération facilite le tri car elle permet aux habitants de déposer dans un même espace leurs ordures ménagères et leurs emballages et papiers à recycler. Ceci permet aussi d'augmenter les quantités de matières recyclables collectées et de diminuer le volume des ordures ménagères.

Ce même travail se poursuivra sur la commune de Sévérac d'Aveyron au 4ème trimestre 2019 : les bacs d'ordures ménagères seront regroupés, des bacs jaunes remplaceront les colonnes jaunes et bleues.

1er janvier 2020 : début de la collecte des bacs jaunes sur la Commune de Sévérac d'Aveyron.

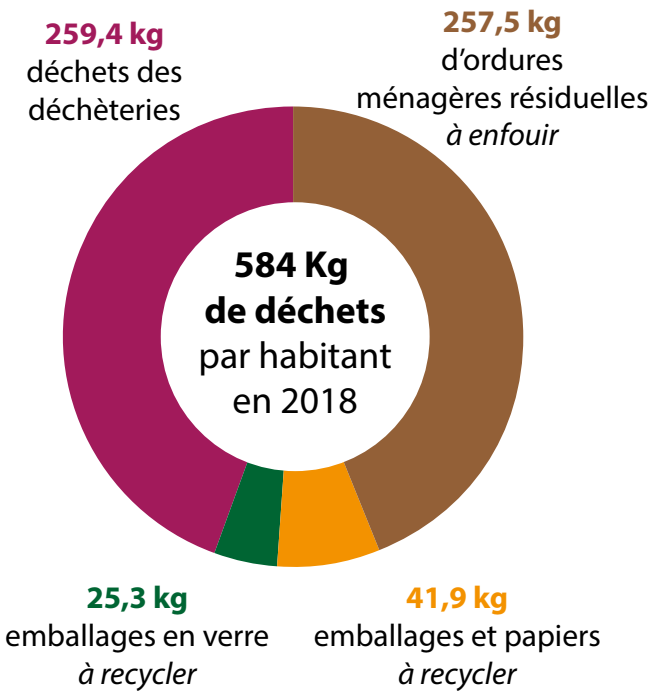

La Communauté de Communes fournit des sacs jaunes, ils sont disponibles dans votre Mairie.

Un partenariat avec la Ligue contre le cancer sur la collecte du verre a été signé en 2017.

Il s'agit d'encourager le tri, non seulement en faveur de l'environnement, mais aussi de la lutte contre le cancer. Nous reversons à la Ligue de l'Aveyron une partie des bénéfices issus du recyclage du verre, soit 3,05 € par tonne de verre collectée.

Le saviez vous ?

La Communauté de Communes procède à des opérations de broyage environ 2 fois par an à la déchèterie de Laissac-Sévérac l'Eglise, afin de valoriser localement les déchets verts.
Les particuliers peuvent ensuite récupérer ce broyat, pour en faire du compost ou pour pratiquer le paillage dans leur jardin.

Président : Jean-Paul PEYRAC

SERVICES À LA POPULATION VIE ASSOCIATIVE

L'Action Sociale : un engagement quotidien de la Communauté de Communes. L'intercommunalité propose des moyens d'action pour maintenir, développer, créer et rendre accessible une offre de services répondant aux objectifs d'équité, de cohésion sociale et de maillage territorial. La commission « Services à la population et vie associative » travaille en étroite collaboration avec les partenaires du territoire, et plusieurs services en faveur des habitants ont été développés.

Les MSAP

Maison de services au public

La Communauté de Communes a créé un réseau de 4 MSAP afin de mailler le territoire de structures délivrant une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics.

Dans un lieu unique, les usagers sont accompagnés par des agents d'accueil dans leurs diverses démarches dématérialisées (Pôle emploi, Caisse d'Allocations Familiales, Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail, Mutualité Sociale Agricole, Direction Générale des Finances Publiques). Chacun trouvera une information adaptée et un soutien pour effectuer les multiples déclarations sur internet.

FOCUS : MAISON FRANCE SERVICES

Suite à l'annonce du Président Emmanuel MACRON le 25 avril dernier, le gouvernent poursuit l'objectif d'améliorer le dispositif existant des maisons de services au public (MSAP) en un nouveau label « France Services».

Guichet unique de services, les MSAP, futures Maisons France Services, devront proposer a minima les démarches relevant des organismes suivants : Caisse d'Allocations Familiales, Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Justice, Ministère des Finances Publiques, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse, Mutualité Sociale Agricole, Pôle Emploi, La Poste. La majorité de ces services sont déjà présents dans les MSAP des Causses à l'Aubrac.

Ainsi la Communauté de Communes souhaite refondre les MSAP en Maison France Services en répondant aux besoins locaux des citoyens, ceci permettra d'accroître l'offre déjà existante.

MSAP Lot et Serre

Mairie de Campagnac
le bourg
12560 Campagnac

05 65 70 41 27

du lundi au vendredi :
8h30-12h30
le mercredi : 13h30-17h30

MSAP des Pays d'Olt et d'Aubrac

Centre Social du Pays d'Olt
2 rue du Cours
12130 St Geniez d'Olt et d'Aubrac

05 65 70 30 29

du lundi au vendredi :
8h30-12h et 13h30-17h

MSAP du Laissagais

Centre Social Rural du Laissagais
1 Place du foirail
12310 Laissac-Sévérac l'Église

05 65 69 60 56

du lundi au vendredi :
9h-12h et 14h-18h
(fermé le jeudi matin)

MSAP Sévéragais

Relais Familles du Sévéragais
9, rue des Douves
(ancienne mairie annexe)
12150 Sévérac d'Aveyron

05 65 47 78 73

du lundi au vendredi :
9h-13h et 14h-17h

Point Info Seniors des Causses à l'Aubrac

Guichet unique de proximité dédié aux personnes âgées

La Communauté de Communes a créé le Point Info Seniors (PIS) des Causses à l'Aubrac en partenariat avec le Conseil Départemental. Le centre social des Pays d'Olt en assure l'animation.

Le **PIS propose un accueil, de l'information et accompagne les personnes âgées et leur entourage pour faire face aux besoins de la vie quotidienne**. Le Point Info Seniors programme également **des actions de prévention et d'animation** sur le territoire. Le programme est disponible sur www.caussesaubrac.fr.

Permanences sur rendez-vous :

- lundi de 13h30 à 16h – MSAP du Sévéragais
- mardi de 9h30 à 12h – MSAP du Laissagais
- jeudi de 9h30 à 12h :
  les 1er et 3ème jeudis du mois - MSAP Lot et Serre
  les 2eme et 4eme jeudis du mois - Mairie de St Laurent d'Olt
- vendredi de 9h30 à 12h : MSAP des Pays d'Olt

Pour tous renseignements, contactez Justine RAYNAL : 06-45-73-42-66 / pointinfoseniors@caussesaubrac.fr

Création d'un Etablissement de Vie Sociale

Relais Familles à Sévérac d'Aveyron – AFR du Sévéragais

L'Association Familles Rurales du Sévéragais (AFR) a travaillé en partenariat avec la Communauté de Communes, la Commune de Sévérac d'Aveyron, la CAF, la fédération Familles Rurales afin de créer **un "Relais Familles" agréé Espace de Vie Sociale par la CAF**. Ce nouvel espace se situe rue des douves à Sévérac d'Aveyron (ancienne mairie annexe).

Un Relais Familles est un lieu de proximité **ouvert à tous**, qui **regroupe des activités, des services d'intérêt général et propose de l'information et des animations**, au même titre qu'un centre social. La participation des habitants est toujours recherchée et priorisée.

Le Relais Familles inclut divers services tels que la MSAP, les permanences d'actions sociales, les actions jeunesse, les ateliers théâtre enfants/ados, les cafés parentalité, un espace coworking…

Voué à évoluer, le Relais Familles s'adaptera aux besoins de son territoire.

Le PIMS : un nouvel espace à vivre en milieu rural

Face à un enjeu de maintien de l'attractivité de son territoire, la Communauté de Communes étudie **le projet de création du Pôle Intercommunal Multi-Services** (PIMS).

Le PIMS sera un lieu unique regroupant **différents services aux publics** qui s'inscriront dans une **mise en réseau des équipements et services à l'échelle communautaire**.

Le bâtiment comprendrait un espace d'accueil convivial incluant la MSAP, une conciergerie, des permanences des services sociaux... Il abriterait également l'accueil de loisirs sans hébergement, le Centre Social, la bibliothèque communale, l'ADMR…

La construction du PIMS fait l'objet d'un concours d'architectes.

Dès septembre 2019, un comité d'usagers sera créé et travaillera à la réflexion autour de la construction, de la mise en réseau de services, du déploiement de la conciergerie, du réseau des bibliothèques…

Pôle Intercommunal Multi Services
des Causses à l'Aubrac

Les associations ADMR
en action au cœur du territoire des Causses à l'Aubrac

L'ADMR, une association qui développe une culture au service de la personne.

La mission de l'ADMR s'appuie sur des valeurs fortes :

- **Respect de la personne :** respecter le choix de vie des personnes et leur autonomie,
- **Proximité :** être au plus près des populations,
- **Universalité :** répondre aux besoins à tous les âges de la vie,
- **Citoyenneté :** créer des emplois de proximité.

Contactez l'ADMR, un partenaire de proximité.

Sur le territoire de la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac, vous bénéficiez de la présence de cinq associations locales ADMR.

Découvrez les services et les valeurs de l'ADMR !

L'ADMR pour tous, toute la vie, partout.

Le professionnalisme de nos équipes salariées, conjugué à l'engagement de nos bénévoles pour vous permettre l'évaluation de vos besoins et la proposition de solutions personnalisées, le suivi et la qualité des services apportés à votre domicile :

- enfance et parentalité (garde d'enfants),
- accompagnement du handicap,
- aide et soutien au retour d'une hospitalisation,
- services et soins aux personnes (aide à réalisation et à la prise de repas, courses, promenade),
- entretien de la maison (ménage repassage),
- portage de repas (*ADMR qui réalisent le service).

L'ADMR recrute toute l'année, alors, pourquoi pas vous ?

Vous souhaitez exercer un métier au cœur du lien social, vous aimez aider les autres, vous êtes autonome et mobile, vous savez vous adapter aux différentes personnalités et situations : nous avons des postes à vous proposer ainsi qu'un parcours de formation pour valoriser vos compétences. Rejoignez- nous !

102 salariés
56 bénévoles
5 ADMR

ADMR de Campagnac	ADMR du Laissagais *	ADMR du Sévéragais *	ADMR de St Geniez d'Olt et d'Aubrac *	ADMR de St Côme - Espalion
Campagnac, La Capelle-Bonance, St-Laurent-d'Olt, St-Martin-de-Lenne, St-Saturnin-de-Lenne	Laissac-Sévérac l'Eglise, Bertholène, Palmas d'Aveyron, Vimenet, Gaillac d'Aveyron	Sévérac d'Aveyron : Buzeins, Lavernhe, Lapanouse, Recoules-Prévinquières, Sévérac-le-Château	Pierrefiche d'Olt, Pomayrols, Prades-d'Aubrac, St Geniez d'Olt et d'Aubrac, Ste-Eulalie-d'Olt	Castelnau-de-Mandailles
Rue de la Sagne - La Place - 12560 Campagnac **05 65 46 48 05**	7, Place Roland Saules-12310 Laissac- Sévérac l'Eglise **05 65 47 79 88**	3, Avenue Jean Jaurès -12150 Sévérac d'Aveyron **05 65 47 51 88**	10, Place du Général de Gaulle -12130 St Geniez d'Olt et d'Aubrac **05 65 74 46 53**	6 place Porte Theron - 12500 St Côme d'Olt **05 65 48 50 10**
mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h-12h	lundi, mardi, mercredi : 10h-12h jeudi, vendredi : 10-12h/13h30-17h	lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h-12h /14h-17h mercredi : 9h-12h	lundi, jeudi : 8h-12h30/ 13h-16h30 mardi, vendredi : 8h/12h	lundi, mardi, mercredi, jeudi : 9h-12h vendredi : 9h-12h/14h-17h

Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Parentalité

Dans le cadre de la compétence Action Sociale, la Communauté de Communes finance des structures du territoire assurant des actions dans le domaine de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

Suite à la réalisation en 2018 d'un diagnostic de territoire, la Communauté de Communes a identifié plusieurs actions afin de répondre aux besoins.

- **Élargissement du territoire d'intervention du Relais d'Assistantes Maternelles** (RAM) du Centre Social **des Pays d'Olt et d'Aubrac** (Campagnac, St Laurent d'Olt).
- **Augmentation du nombre de places à la micro-crèche de St Geniez d'Olt.**
- **Organisation d'une réunion d'informations** en partenariat avec la CAF et la PMI afin de promouvoir la profession d'assistantes maternelles.
- **Projets de Maisons d'Assistantes Maternelles** : en 2019/2020, réhabilitation d'un local à la Maison de la Médecine à St Laurent d'Olt, réhabilitation d'un local à Cruéjouls, construction neuve à Bertholène.
- **Mise en place d'aides pour les assistantes maternelles** exerçant sur le territoire.

La Communauté de Communes ayant mis une ressource pour assurer la coordination des structures, elle va contractualiser avec la CAF dans le cadre d'une **Convention Territoriale Globale** (CTG). Ce dispositif permettra l'élaboration d'un plan d'actions.

Focus : Aides pour les assistantes maternelles

La Communauté de Communes met en place **un dispositif d'aides financières pour les assistantes maternelles exerçant sur le territoire**.

Toutes les assistantes maternelles du territoire pourront déposer une fois par an un dossier de demande d'**aides pour l'achat de matériel de puériculture destiné à améliorer les conditions d'accueil, de matériel pour sécuriser les espaces intérieurs et extérieurs et de matériels éducatif et culturel.**

Afin de connaître les modalités d'octroi, vous pouvez contacter la Communauté de Communes au 05 65 70 69 60 ou vous rendre sur www.caussesaubrac.fr.

Structures petite enfance

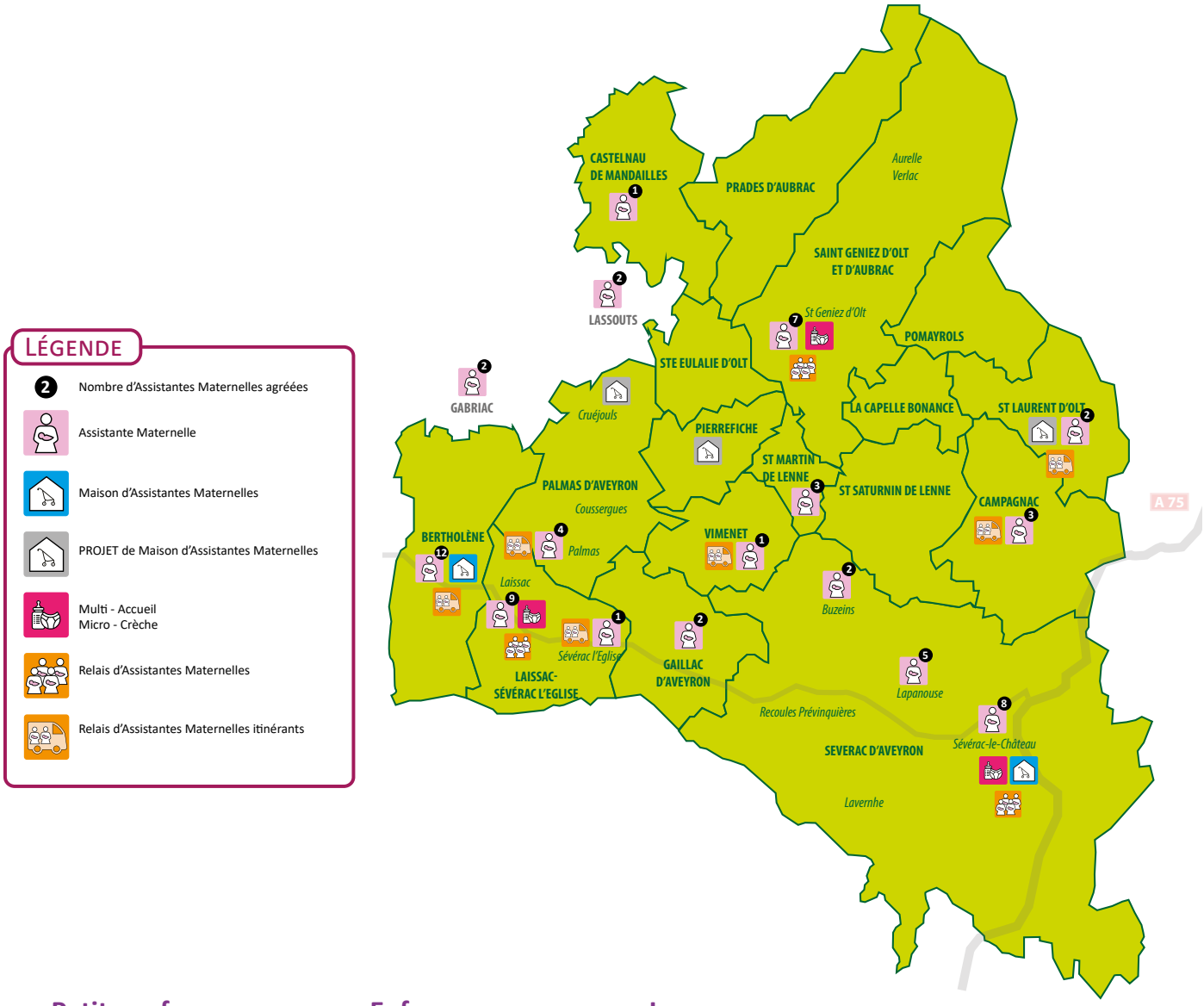

Petite enfance
0 - 3 ans

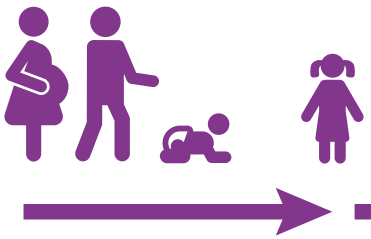

Multi accueil Pirouette
Relais d'Assitantes Maternelles
Sévérac d'Aveyron
05 65 70 74 24

Micro crèche Sonatine
Relais d'Assitantes Maternelles
St Geniez d'Olt et d'Aubrac
05 65 60 80 70

Multi accueil Guimauve
Relais d'Assitantes Maternelles
Caramel
Laissac-Sévérac l'Eglise
05 65 62 55 78

Enfance
3 - 11 ans

Accueil de loisirs
Croc'Loisirs
Sévérac d'Aveyron
05 65 71 62 36

Accueil de loisirs
St Geniez d'Olt et d'Aubrac
05 65 70 30 29

Accueil de loisirs
L'île aux enfants
Laissac-Sévérac l'Eglise
05 65 69 60 56

Jeunesse
11 ans et +

PJS (Projets Jeunes Sévérac)
Sévérac d'Aveyron
05 65 71 62 36

Les Warriors
Laissac-Sévérac l'Eglise
05 65 69 60 56

Toute la vie

Relais famille
Familles Rurales Sévérac
Sévérac d'Aveyron
05 65 47 62 63

Centre social des Pays d'Olt
St Geniez d'Olt et d'Aubrac
05 65 70 30 29

Centre social du Laissagais
Laissac-Sévérac l'Eglise
05 65 69 60 56

Vice-Président : Roger AUGUY

La culture pour tous !

La Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac souhaite que la culture fasse partie de la vie des habitants du territoire.
La définition du projet culturel intercommunal est en cours, mais déjà elle s'est engagée dans les missions suivantes :

- ***animation, coordination du réseau de lecture publique,***
- ***développement de l'enseignement musical et théâtral dispensé par le Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron (CRDA),***
- ***développement de l'enseignement musical et théâtral dispensé dans le cadre des Classes à Horaires Aménagés dans les collèges du territoire,***
- ***organisation, gestion et animation de manifestations, spectacles et ateliers dans le cadre de parcours d'éducation artistique et culturelle dans les écoles,***
- ***organisation et gestion de manifestations culturelles,***
- ***soutien à la réalisation de projets culturels.***

Suivez le réseau des bibliothèques des Causses à l'Aubrac sur Facebook :
@de bib en biblio

Les bibliothèques

Les élus de la commission Culture ont souhaité soutenir les bibliothèques et les bibliothécaires de nos villages. Pour cela, la Communauté de Communes a pris la compétence facultative «animation et coordination du réseau de bibliothèques», **dans le but d'améliorer et d'étendre les services aux usagers et d'améliorer la gestion par la mutualisation.**

L'intercommunalité travaille à la **mise en réseau des bibliothèques du territoire** :

- elle assiste les Communes dans leurs **projets de création et de rénovation de bibliothèques/médiathèques** (Saint-Laurent-d'Olt, Laissac-Sévérac l'Eglise, Saint-Geniez d'Olt et d'Aubrac et Sévérac d'Aveyron),

- elle aide au **transport de documents**. Jusqu'à présent, le bibliobus portait des livres dans les bibliothèques, 2 fois par an. Aujourd'hui, grâce à la navette intercommunale, les bibliothécaires peuvent se rendre à la médiathèque départementale pour choisir 3 à 4 fois par an des documents (jusqu'à 1200 doc/an et par bibliothèque), dans le but d'offrir plus de choix et de diversité au public,

- elle coordonne les projections de film dans le cadre du « **Mois du film documentaire** »,

- elle travaille à l'**informatisation des bibliothèques**, ce qui permettra de faciliter la circulation des livres sur le territoire,

- elle coordonne le **désherbage des bibliothèques** en ayant signé une convention avec RecycLivre, donnant ainsi une seconde vie aux livres désherbés.

A long terme, la mise en réseau des bibliothèques va apporter aux habitants du territoire :

- **la construction de nouveaux bâtiments** pour Laissac-Sévérac l'Eglise, St Geniez d'Olt et d'Aubrac, Sévérac d'Aveyron, St Laurent d'Olt (compétence aux Communes),

- permettre **l'échange des documents dans n'importe quel point de lecture** du territoire,

- permettre la **rotation des livres** entre les bibliothèques du réseau,

- travailler en **équipe** (politique documentaire commune, animations, projets communs,....),

- un **portail web unique**, offrant la visibilité de tous les documents de toutes les bibliothèques.

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron : Musique et Théâtre

La Communauté de Communes participe à l'offre culturelle du territoire en soutenant le Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron (CRDA).

Sur notre territoire, le CRDA c'est :

- 1 Classe à Horaires Aménagés Musique (chant) au Collège de Sévérac d'Aveyron,
- 1 Projet de Classe à Horaires Aménagés Théâtre au Collège de St Geniez d'Olt et d'Aubrac pour la rentrée 2020,
- 1 programmation musicale sur le territoire,
- 2 antennes sur le territoire : Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac et Sévérac d'Aveyron.

Le Conservatoire propose aux enfants et aux adultes des parcours de formations adaptés à tous :

- **jardin musical**, éveil et chœur d'enfants : formules destinées aux jeunes enfants,
- le **cursus diplômant** propose un parcours comprenant : la **pratique collective**, la **formation théorique et culturelle**, le **cours individuel d'instrument ou de chant,**
- **parcours personnalisé non diplômant** : orientation envisageable à partir du deuxième cycle,
- **pratiques collectives seules** (instrumentales ou vocales) et/ou cours de « formation et culture musicales ».

Pour plus d'informations,
vous pouvez consulter le site internet :
www.crd-aveyron.fr
ou contacter M. Andrieu, responsable des antennes de Sévérac d'Aveyron et de St Geniez d'Olt et d'Aubrac
au 06 83 14 19 06

Itinéraires artistiques pour les écoles

L'intercommunalité **propose et coordonne des itinéraires artistiques dans les écoles** du territoire en partenariat avec Aveyron Culture.

Le principe : **les élèves rencontrent les artistes professionnels en participant à des ateliers et assistent à un spectacle** (danse, cirque, théâtre, contes, arts plastiques…).

La coordination et le financement intercommunal permettent la mutualisation des moyens et facilitent les projets culturels d'envergure sur le territoire.

En 2018/2019, 20 classes ont participé à des itinéraires de contes et de ciné-musique financés par la Communauté de Communes («Ecoles qui content» et «Concertoons»).

En 2017/2019, 18 classes ont participé à des ateliers de chants, de contes et musiques et de danses contemporaines («Concanha», «Poma» et «Borborygmes»).

Pour 2019/2020 des ateliers avec le CRDA, des itinéraires autour du chant, de la musique et aussi de la danse sont prévus.

Les élus souhaitent que chaque élève du territoire puisse participer à une action culturelle au moins une fois tous les 3 ans.

Vice-président : Camille GALIBERT

La Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac détient la compétence du développement économique. Elle est chargée de la gestion des Zones d'Activités Economiques (ZAE), du soutien à la création, de l'implantation et du développement des entreprises. Elle œuvre également pour le maintien du commerce de proximité.

Les actions en faveur des entreprises

L'aide à l'immobilier d'entreprise

L'intercommunalité a mis en place un **règlement d'aide à l'immobilier** en faveur des entreprises. Sous réserve d'éligibilité, ce règlement prend la forme d'une subvention pour aider les porteurs de projet à s'installer ou à se développer sur le territoire.

Ce règlement permet :

- **d'aider un large panel d'activités** (à l'exception des professions libérales, services financiers, banques, assurances, exploitations agricoles...),
- **d'optimiser les plans de financement des projets immobiliers des entreprises** éligibles avec notamment la recherche d'une co-intervention Communauté de Communes, chef de file, et Région.

Sous certaines conditions, sont éligibles **les dépenses liées à l'investissement immobilier des entreprises** concernant :

- les opérations de **construction, d'extension, de rénovation** et d'aménagement de bâtiments,
- les **honoraires** liés à la conduite du projet (maîtrise d'œuvre, géomètre, frais d'acte…).
- les opérations de mises aux normes et l'acquisition de terrains et de bâtiments sont inéligibles.

Toute demande est soumise à l'avis des élus.

Les Zones d'Activités Économiques (ZAE)

La Communauté de Communes étudie, créée, étend, aménage, entretient et gère **les zones d'activités économiques** sur son territoire :

- ZAE **Le Tumulus à Pierrefiche** : lots disponibles 12.10€/m² HT.
- ZAE **La Falque à Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac** : extension en cours, bientôt des lots seront disponibles.
- ZAE du **Lauradou à Saint Saturnin de Lenne** : lots disponibles – 9€/m².
- ZAE **Roumagnac et Menaldesque à Sévérac le Château** : en projet d'aménagement.
- ZAE les **Combes à Laissac-Sévérac l'Eglise** : tranche 1 : 1 lot disponible – 10€/m² HT – 3862m² tranche 2 : commercialisation fin 2019, début 2020
- ZAE **La Tricouse à Sévérac le Château** : complet.
- ZAE **Le Pla d'Aveyron à Recoules** : 1 lot disponible 13€/m² HT – 3044m².
- ZAE **Le Marteliez à Sévérac le Château** : tranche 4 : plusieurs lots disponibles, commercialisation courant 2020 ; tranche 2 : 1 lot disponible 11€ / m² HT – 2545m².

La création d'un espace de Coworking

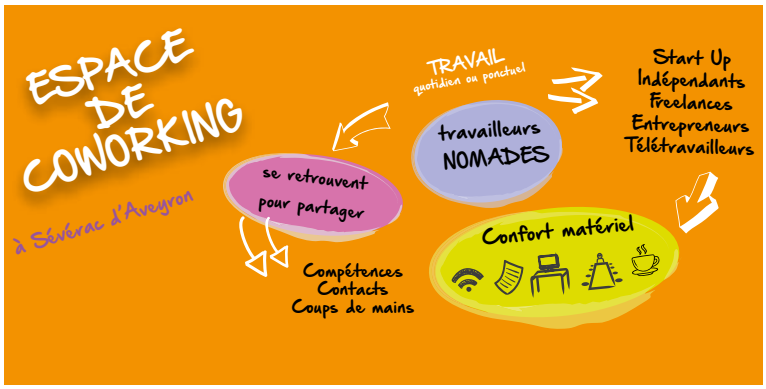

La Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac a aménagé **un espace de travail partagé pour les télétravailleurs pouvant avoir une activité salariée ou professionnelle nomade,** mais également pour tous les acteurs du territoire (administrations, collectivités, associations, particuliers) à Sévérac d'Aveyron.

Les locaux comprennent un «open space» de 4 places, un espace de convivialité. Le tout connecté au très haut débit.

Ouverture : septembre 2019. L'accueil est assuré par Familles Rurales du Sévéragais, au sein de la MSAP du Sévéragais - 9 rue des Douves.

Espace emploi formation Causses et Aubrac

Conventionnée par Pôle Emploi et agréée par la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi), cette association travaille en partenariat avec les différents acteurs de l'emploi et les partenaires de proximité.

L'Espace Emploi Formation accompagne les personnes en recherche d'emploi et/ou en formation, accueille, informe et oriente tous les publics (salariés, demandeurs d'emploi, chefs d'entreprises). Elle fait le rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi au sein de permanences dans les MSAP de Laissac-Sévérac l'Eglise, Sévérac d'Aveyron et Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac.

Espace Emploi Formation
Causses & Aubrac

L'intercommunalité a renouvelé son soutien à l'association et participe à son financement à hauteur de 23 350€ pour l'année 2019.

Attractivité du territoire

La Communauté de Communes, consciente des enjeux démographiques de son territoire, travaille en collaboration avec le Conseil Départemental, dans le cadre de la convention « AGIR pour nos territoires », qui regroupe plusieurs dispositifs en faveur de l'attractivité.

Mission d'accueil des nouveaux arrivants : «relever le défi démographique»

La Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac **collabore avec le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Haut Rouergue** (PETR) pour mettre en œuvre une **politique d'accueil des nouvelles populations**. Ainsi, notre développeur territorial intervient en tant qu'«interlocuteur référent» pour aider tout nouvel arrivant dans son installation (emploi, logement, loisirs …).

Participation à « Aveyron recrute »

La Communauté de Communes a participé à la première édition du job dating organisé en 2018 et renouvellera son engagement le 12 octobre 2019 lors du marché de l'Aveyron à Bercy où une deuxième édition est programmée par le Conseil Départemental.

L'objectif sera de **présenter et promouvoir les atouts du territoire des Causses à l'Aubrac aux potentiels nouveaux habitants,** aussi bien dans ses aspects économiques, associatifs, éducatifs que du cadre de vie (habitat).

Vice-présidente : Georgette LACOSTE

La Communauté de Communes s'engage pour renforcer l'attractivité du territoire : Programme d'Intérêt Général, Opérations Programmées d'Aide à l'Habitat, Opérations de Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, communication sur la revitalisation des centres bourgs et lutte contre l'insalubrité.

Elle met en œuvre et assure le suivi de toutes les études intercommunales relatives à l'habitat.

Chiffres clés :

938 logements vacants, dont :

- 415 vacants dégradés,
- 290 vacants en état moyen,
- 233 vacants en bon état.

Les aides en faveur de l'Habitat

Après un diagnostic établi en 2017 par Oc'téha, il a été relevé 938 logements vacants dont 415 vacants dégradés.

En réponse à cette situation préoccupante, la commission habitat et cadre de vie, avec la collaboration d'Oc'téha, a construit **un règlement d'aides à l'immobilier pour les particuliers.**

Pour répondre aux besoins de la population, apporter une réponse aux problématiques du parc immobilier et contribuer à l'attractivité du territoire, **5 formules d'aides vous sont proposées :**

- Formule **PRIMO ACCÉDANT** : une aide pour l'achat de votre première résidence principale,
- Formule **ADAPTATION DU DOMICILE** : pour les propriétaires de plus de 55 ans,
- Formule **ÉCONOMIE D'ÉNERGIE** : afin de favoriser la transition énergétique,
- Formule **INCITATION A LA MISE EN LOCATION** : aide à la réhabilitation d'un logement locatif à l'année,
- Formule **FAÇADES** : réhabilitation d'une façade visible du domaine public et située dans un périmètre défini.

L'ensemble de ces aides est soumis à certaines conditions, notamment financières.

Plus de renseignements sur
www.caussesaubrac.fr
rubrique « habitat et cadre de vie »
ou auprès d'Oc'téha au 05.65.73.65.76

Les permanences Oc'téha

Pour la période 2019 à 2023, l'association Oc'téha est titulaire du marché émis par le Conseil Départemental de l'Aveyron pour animer le **Plan d'Intérêt Général « HABITER MIEUX ».**

Oc'téha vient en aide aux propriétaires pour monter des dossiers de demandes de subventions en vue de réhabiliter leur logement. Les conseillers Oc'téha peuvent éventuellement se rendre sur place pour réaliser des diagnostics. Leur assistance est technique, juridique et financière.

Les travaux de rénovation peuvent porter sur les économies d'énergie, l'adaptation au handicap et/ou vieillissement, la sortie d'insalubrité, l'amélioration des logements locatifs.

La Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac propose **des permanences gratuites tous les mardis de 9h30 à 10h30 :**

- 1er mardi du mois, à la MSAP de Laissac-Sévérac l'Eglise,
- 2ème mardi du mois, à la MSAP de Sévérac d'Aveyron,
- 3ème mardi du mois, à la MSAP de St Geniez d'Olt et d'Aubrac,
- 4ème mardi du mois, à la MSAP de Campagnac.

La Communauté de Communes compte dans ses compétences obligatoires, celle de la promotion touristique. Elle assure le financement des Offices de Tourisme, la collecte de la taxe de séjour, la gestion d'équipements à vocation touristique. Enfin, elle mène les études et soutient la création de projets touristiques structurants au sein de son territoire.

L'Office de Tourisme des Causses à l'Aubrac

L'Office de Tourisme des Causses à l'Aubrac est une association qui étend son action sur le périmètre de l'intercommunalité.

Pour être au plus près des visiteurs et au cœur des événements, l'Office de Tourisme sort régulièrement de ses murs grâce à un stand mobile.

La Présidente, Christine Presne, est entourée de **8 salariés** dont la directrice, Emilie Moreau.

L'Office de Tourisme des Causses à l'Aubrac **a intégré le programme départemental PANDA** (Programme d'Accompagnement Numérique de la Destination Aveyron). Ce dispositif a pour objectif de **former les professionnels des Offices de Tourisme**, afin qu'eux-mêmes puissent **accompagner les prestataires touristiques** à mettre en place ou à améliorer leur commercialisation en ligne. **La finalité est de guider les professionnels du tourisme dans le virage du numérique.**

Nouveau site internet :
www.causses-aubrac-tourisme.com

La taxe de séjour

POUR INFORMATION :

L'ouverture d'un gîte ou d'une chambre d'hôtes n'est possible qu'après avoir effectué **une déclaration préalable** (formulaire cerfa) **auprès de la Mairie** de la commune où est situé le meublé.

Le classement de votre logement vous permettra de bénéficier d'**avantages fiscaux**, renseignez-vous auprès de l'Office de Tourisme ou rendez-vous sur le site officiel du classement des hébergements touristiques : www.classement.atout-france.fr

Quelques chiffres :
5 166 lits sur le territoire,
268 hébergements dont :

- 212 meublés et gîtes,
- 25 chambres d'hôtes,
- 17 hôtels de tourisme,
- 12 campings,
- 2 résidences de tourisme.

La taxe de séjour est réglée par les touristes directement à l'hébergeur qui la reverse ensuite à l'intercommunalité. Au niveau de l'intercommunalité, les recettes de la taxe de séjour sont affectées uniquement à des actions d'animation et de promotion touristiques du territoire. **En 2018, près de 90 000€ ont été collectés.**

Depuis 2018, une **plateforme est en ligne** permettant aux hébergeurs d'effectuer leurs déclarations et le paiement de la taxe de séjour.

Des changements à partir de janvier 2019 : **les plateformes de réservation et de paiement en ligne,** Airbnb, Abritel, Gîtes de France, etc, **collectent désormais l'intégralité de la taxe de séjour** selon les tarifs fixés par la collectivité.

Attention : pour les réservations sans paiement en ligne, il appartient toujours à l'hébergeur de collecter et reverser la taxe de séjour en totalité.

Le tarif des hébergements « non classés » : tous les hébergements qui ne sont pas classés officiellement en étoiles, à l'exception des hébergements de plein air et des chambres d'hôtes, **ne sont plus soumis à un tarif fixe de taxe de séjour mais à un pourcentage du coût de la nuitée hors taxe par personne (3,5%).**

Les projets touristiques

L'aménagement et la valorisation du lac de la Cisba

Lac de la Cisba (photo issue du Concours photo)

Le lac de la Cisba est un **équipement touristique communautaire** d'une surface de 2,5ha. Le site est idéal pour les activités nautiques en famille ou entre amis (baignades, pédalos, paddle,etc).

La guinguette présente sur le site est exploitée par l'intermédiaire d'un contrat de concession de service.

Grâce à plusieurs financeurs, la Communauté de Communes a engagé **un projet «pêche»** sur le Lac.

Le plan d'eau est accessible pour les personnes à mobilité réduite. Un abri sera installé pour les pêcheurs. Un parcours de santé a été implanté.

De plus, **un bail a été signé avec la Fédération de Pêche Départementale.**

Les associations de pêche locales **déversent des truites** de mars à juin. De son côté, la Fédération de Pêche de l'Aveyron et l'association Halieuti Aveyron Viaur financent l'**implantation du black-bass** (poisson de sport, d'origine Nord-Américaine).

L'ensemble du travail accompli va permettre d'obtenir le label national « pêche passion ».

Le saviez vous ? « la ligne ferroviaire de l'Aubrac »

Une ligne SNCF dessert notre territoire en deux points : Sévérac d'Aveyron et Campagnac, avec jusqu'à 4 trains par jour.

Cette ligne est un atout favorisant l'accueil des groupes sur notre territoire.

A partir d'1 € le billet.

Création d'un parcours de trail des Causses à l'Aubrac

Le projet du parcours comporte l'**installation de « pistes » de trail**, matérialisées avec un code couleur (balisage) selon le **niveau de difficulté.**

Une quinzaine de pistes sera implantée, ayant pour point de départ les Offices de Tourisme.

Le projet devrait aboutir avant la fin de l'année 2019.

DOMAINE TRAIL
DES CAUSSES À L'AUBRAC

Vice-président : Gérard AFFRE

GÉMAPI

Qu'est-ce que la GEMAPI ?

Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations

La GEMAPI consiste à l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique, à l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, à la défense contre les inondations et à la protection et restauration des sites, écosystèmes aquatiques et zones humides.

Les missions de la GEMAPI sont confiées aux :

- Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont (SMBV2A),
- Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur (SMB2V),
- Syndicat Mixte Lot Amont Dourdou (SMLD).

Toutes les actions conduites dans le cadre de cette compétence ont pour objet la préservation des ressources en eaux.

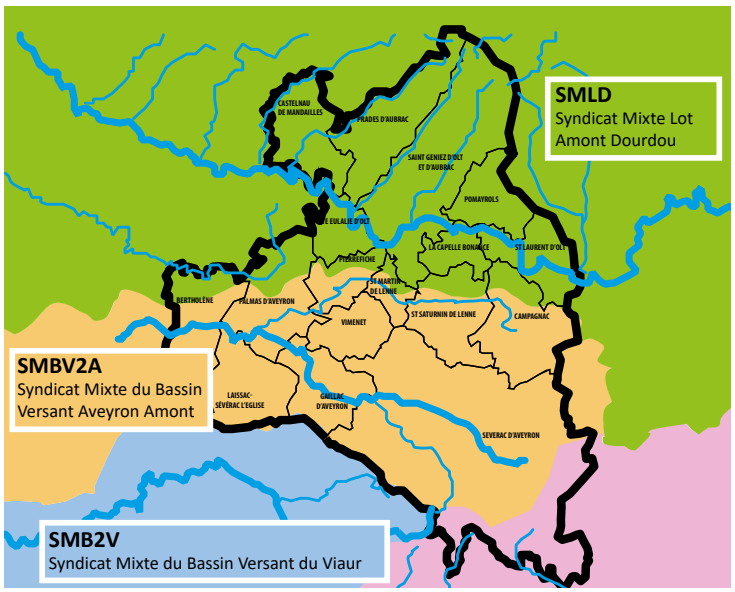

Vallée du Lot (photo issue du Concours photo)

Vice-président : Alain VIOULAC

VALLÉE DU LOT

Projet de valorisation de la haute vallée du Lot

Ce projet a pour objet d'implanter sur le Lot entre St Geniez d'Olt et d'Aubrac et St Laurent d'Olt, des parcours de pêche «no-kill», familles, sportifs et à ouvrir des itinéraires de randonnée douce et de découverte.

Sentiers, aires d'accueil, signalétique…, seront en place prochainement.

TRAVAUX ET BÂTIMENTS

Vice-président : Sébastien CROS

La commission a en charge le suivi des travaux des bâtiments et infrastructures mandatés et/ou réalisés par l'intercommunalité. Cette commission gère la réalisation des plannings des interventions du personnel et des relations entre l'intercommunalité et les Communes.

La mise en place des sites techniques

L'intercommunalité s'étend sur un territoire de 74 000 hectares. Pour répondre au mieux aux besoins de la population avec une gestion plus efficace et réactive, **4 sites techniques ont été mis en place :**

- **Campagnac,**
- **Laissac-Sévérac l'Eglise,**
- **Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac,**
- **Sévérac d'Aveyron.**

3 missions principales : l'entretien des équipements sportifs, de la voirie et des bâtiments.

À ce jour, l'intercommunalité assure l'entretien d'**une vingtaine de bâtiments ou équipements.**

L'intercommunalité possède :

- 22 véhicules (hors service ordures ménagères) : 2 poids lourds, 9 utilitaires, 4 fourgons, 3 tracteurs, 3 tractopelles, 1 tracteur télescopique,
- du matériel d'entretien : tondeuses, tondeuses autoportées, épareuses, broyeurs à branches, remorques, compacteur, balayeuse,...

250 000 € d'investissements sont prévus en 2019 pour l'équipement ou le renouvellement du matériel des 4 sites techniques.

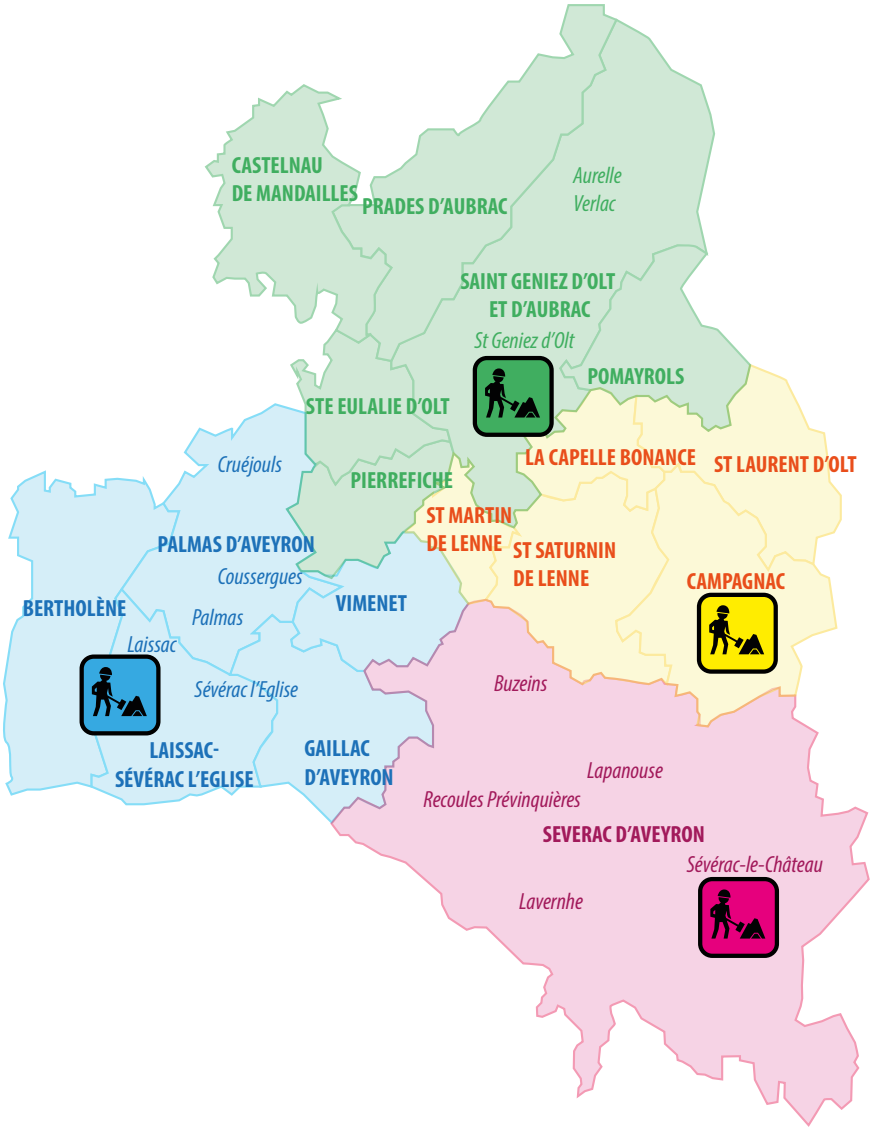

Une commission transversale

La commission «travaux et bâtiments» vient en appui aux projets portés par les commissions, par exemple :

- commission «services à la population» pour la création des Maisons d'Assistantes Maternelles (MAM),
- commission «équipements sportifs» concernant les rénovations des vestiaires et l'accessibilité de la piscine de Campagnac,
- commission «environnement» pour l'extension et la mise aux normes de la déchèterie de Sévérac d'Aveyron.

Vice-président : Alain VIOULAC

VOIRIE ET RÉSEAUX SECS

La voirie d'intérêt communautaire se définit comme étant toutes les voies communales, à l'exception des voies intérieures aux bourgs et hameaux.
Cette commission assure la gestion, l'entretien et la programmation des travaux de voirie. Elle s'occupe également du chiffrage, du suivi et de l'évaluation des projets d'investissement.
De plus, elle participe avec le SIEDA (Syndicat Intercommunal des Energies du Département de l'Aveyron) à la desserte du Très Haut Débit sur le territoire.

Les travaux de modernisation de la voirie communautaire

586 km de voirie communautaire

60 ponts

Les travaux de voirie consistent à améliorer la sécurité, le confort des usagers et des riverains, mais aussi à conserver le patrimoine routier intercommunautaire.

Travaux préparatoires : concernent le curage des fossés, le dérasement d'accotements, la traversée de chaussée pour l'évacuation des eaux pluviales, la réfection des entrées de champs pour la continuité des fossés (avec la participation financière des propriétaires riverains), les purges de chaussée, les travaux de petit terrassement (dégagement de visibilité), les petits travaux d'élargissement, la réparation de glissements de terrain, la reprise de murs de soutènement.

Travaux de chaussée : reprofilage de chaussées, revêtement de chaussées, entretien de chaussées PATA (Points À Temps Automatiques).

Travaux de signalisation : l'intercommunalité s'occupe de l'entretien et de la réfection de la signalétique horizontale (marquage au sol) et de la signalétique verticale (panneaux de signalisation) en cas de police défectueuse ou en mauvais état.

Travaux d'entretien des dépendances vertes : élagage, fauchage et débroussaillage : abattage des arbres, branches en mauvais état ou présentant un risque pour les usagers, fauchage et débroussaillage des voies communautaires soit par des prestataires privés, soit par des agents communaux ou intercommunaux.

Le programme 2019 :
1 000 000 €
pour renouveler 1/20eme de la voirie communautaire
soit environ 30 km par an.

FOCUS : la fibre optique arrive !

SIEDA
5€/an
/habitant

Le SIEDA et le Conseil Départemental ont défini les objectifs du maillage numérique du territoire. Le SIEDA a annoncé que le département de l'Aveyron serait équipé en Très Haut Débit d'ici 2022.

La commission «Voirie et réseaux secs» assure le suivi du déploiement de la fibre optique, en réalisant les autorisations d'occupation de voiries.

Pour suivre ce projet global d'aménagement numérique, nous vous invitons à consulter la carte du déploiement : https://www.alliancetreshautdebit.fr/fr

Vice-président : David MINERVA

L'eau est une ressource indispensable mais pas inépuisable. Elle nécessite après son utilisation un traitement important avant son retour à la nature.
Deux procédés existent : l'assainissement collectif (stations d'épuration) et le non collectif (assainissement individuel). Aujourd'hui, la Communauté de Communes possède la compétence de l'assainissement non collectif.

Service d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Le SPANC est un service chargé de conseiller et d'accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif et de contrôler ces installations.

Qui est concerné ?

Toutes les habitations non raccordées à un réseau d'eaux usées collectif sont concernées par le SPANC, soit environ 2500 habitations sur le territoire des Causses à l'Aubrac.

Quand faire appel au SPANC ?

Le SPANC doit être sollicité dans les cas suivants :

- **Diagnostic des installations existantes** : il vérifie l'existence d'une installation, le bon fonctionnement, l'entretien et la conformité des ouvrages.
- **Construction d'une nouvelle installation ou réhabilitation d'une installation existante**. L'agent SPANC vérifie la conformité de la réalisation et valide la conception. L'attestation de conformité est obligatoire pour l'obtention du permis de construire.
- **Vente de biens immobiliers et demande de permis de construire** : le contrôle de l'installation d'assainissement est obligatoire dès que vous engagez une vente immobilière.

Quels sont les acteurs ?

- **Le Parc Naturel Régional des Grands Causses :** pour les secteurs Lot et Serre et Sévérac d'Aveyron (environ 1200 habitations).
- **La Communauté de Communes :** pour les secteurs du Laissagais et du Pays d'Olt et d'Aubrac (environ 1300 habitations).

Vice-président : Christian NAUDAN

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Le sport véhicule des valeurs importantes aussi bien dans le domaine éducatif que social.
La Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac assure la construction, l'entretien et le fonctionnement des équipements sportifs d'intérêt communautaire.

A ce jour, l'intercommunalité assure la gestion de :

9 STADES et VESTIAIRES

- Bertholène
- Laissac-Sévérac l'Eglise
- Gaillac d'Aveyron
- Pierrefiche
- St Geniez d'Olt et d'Aubrac
- St Laurent d'Olt
- Lapanouse
- Sévérac d'Aveyron (2)

3 GYMNASES

- Laissac-Sévérac l'Eglise
- St Geniez d'Olt et d'Aubrac
- Sévérac d'Aveyron

1 TERRAIN DE TENNIS

- St Geniez d'Olt et d'Aubrac

4 PISCINES

- Campagnac :
  05 65 70 42 35
- Laissac-Sévérac l'Eglise
  05 65 47 74 94
- St Geniez d'Olt et d'Aubrac
  06 87 56 11 94
- Sévérac d'Aveyron
  05 65 47 64 64

LAC de la Cisba

- Sévérac d'Aveyron

1 ESPACE SPORT NATURE

- Laissac-Sévérac l'Eglise
  www.espace-sport-nature.fr

Stade Roland Saules à Laissac-Sévérac l'Eglise

Vendredi 11 janvier 2019, a eu lieu **l'inauguration des vestiaires et des tribunes du stade Roland Saules** à Laissac-Sévérac l'Église, en présence des financeurs, des entreprises, des élus et des agents de la Communauté de Communes.

La dernière rénovation de cet équipement datait de plus de 15 ans et les locaux ne répondaient plus aux normes de la Fédération Française de Football. **Un bâtiment de 140m² a alors été construit et les vestiaires existants rénovés.**

Enfin, **les tribunes ont également été rénovées** pour accueillir les supporteurs en toute sécurité dans des structures aux normes.

Ces travaux étaient nécessaires afin que le club local de football puisse continuer à recevoir des rencontres officielles et maintenir ainsi la vie associative.

Suite au passage de la commission des terrains de la Ligue de Football, la main courante du stade de Laissac doit être remplacée. Parallèlement, il est envisagé de déplacer l'accès piétons de cette installation depuis le parking de la piscine pour des raisons de sécurité.

Stade de la Catonnerie à Sévérac d'Aveyron

- **Aménagement (extension des en-buts)** afin de respecter la réglementation et être qualifié pour la pratique du rugby par le comité régional.
- **Mise en place de filets pare-ballons** en limite de propriété avec le camping les Calquières.

L'intercommunalité a mandaté Aveyron Ingénierie (AMO, Assistant à Maîtrise d'Ouvrage) pour une étude de faisabilité de nouveaux vestiaires.

Stade de la Falque à St Geniez d'Olt et d'Aubrac

Aprés la réalisation d'une étude identifiant un défaut de drainage du terrain, il convient d'entreprendre une **réfection complète de l'espace de jeux.**

Stade à Lapanouse

- **Travaux de rénovation énergétique** : isolation du bâtiment par l'extérieur, changement des menuiseries.
- **Travaux d'accessibilité** avec la création d'un sanitaire pour personne à mobilité réduite au niveau du terrain de sport.

Stade à Bertholène

La Commuanuté de Communes a mandaté Aveyron Ingénierie (AMO) pour travailler sur la faisabilité de la réfection du club-house existant.

Gymnase à Laissac - Sévérac l'Eglise

Après consultation auprès des différentes fédérations sportives utilisatrices et en fonction des préconisations, **le sol de l'aire de jeux sera renouvelé**.

Les piscines

- **Harmonisation des créneaux d'ouvertures** aux scolaires.
- **Harmonisation des tarifs.**
  Tarifs et horaires disponibles sur www.caussesaubrac.fr
- Piscine à **Campagnac** (travaux à entreprendre) :
  - **Travaux d'accessibilités PMR** au niveau des vestiaires et des cheminements extérieurs.
  - **Travaux de maçonnerie et d'étanchéité** du bassin (installation d'un PVC armé).
- Piscine à **St Geniez d'Olt et d'Aubrac** :
  - Travaux d'intégration de la piscine dans le site.

Vice-présidente : Florence RAYNAL

Communication

Cette commission est chargée de la communication de la Communauté de Communes : réalisation d'un bulletin intercommunal, conception et suivi du site internet et de la page facebook. La rédaction d'articles pour la presse fait également partie de sa compétence.
La commission prend également en charge l'organisation d'événements (inaugurations, conférences de presse ...).

Les Réalisations 2017 - 2018

Concours photos

La Communauté a organisé au printemps 2018 **un concours photo sur le territoire des Causses à l'Aubrac**. Plusieurs catégories ont été définies : le patrimoine, le paysage, l'économie et la vie sur notre intercommunalité.

Ainsi, nous avons pu recueillir **150 photos**. Une remise des prix a été organisée pour récompenser nos gagnants : plusieurs bons d'achats de 30 à 300€ ont été distribués, à utiliser chez des photographes du territoire.

Nous remercions les participants et également les photographes du territoire sans lesquels ce projet n'aurait pu aboutir.

La réalisation de supports

Plusieurs supports de communication ont été créés : plaques pour les entreprises que la Communauté subventionne, panneaux voirie, communication autour des déchets (affiches de tri conteneurs jaunes), autocollants voitures, t-shirts pour les saisonniers, création du logo de l'Office du Tourisme etc...

Film de présentation des Causses à l'Aubrac

La Commission Communication a fait réaliser un film de présentation du territoire, dans le but de promouvoir les aspects touristiques et économiques. **Le film est à votre disposition, n'hésitez pas à le diffuser au plus grand nombre.** Vous le trouverez sur :

- le site Internet,
- la page facebook,
- la page You Tube.

Les projets 2019

La formation de stagiaires :

Le service communication a accueilli Eugénie Capitaine, qui a réalisé un stage dans le cadre de son BTS Développement et Animation des Territoires Ruraux (DATR). Eugénie a préparé et réalisé des séquences d'animation et de sensibilisation autour du tri sélectif pour des écoles. Elle a créé également plusieurs supports de communication, notamment un calendrier 2020 comportant des gestes et des conseils en matière de tri et des supports à afficher dans les bâtiments intercommunaux.

Xavier Orliange, stagiaire également, a élaboré des supports de communication sur les différentes aides financières que l'intercommunalité propose en matière d'habitat.

Les plaques extérieures des bâtiments :

La Communauté de Communes possède plusieurs bâtiments (piscines, vestiaires, stades, déchèteries, Maisons Médicales ...).

Des plaques extérieures aux couleurs de la Communauté de Communes vont être installées sur ces équipements.

Suivez la Communauté de Communes :

Consultez et abonnez-vous au site :

www.caussesaubrac.fr

Consultez et aimez la page Facebook

@caussesaubrac

Visionnez et partagez
le film de présentation du
territoire des Causses à l'Aubrac

Photo gagnante du Concours Photos des Causses à l'Aubrac

Aire de l'Aveyron - A75

Je participe au développement de mon territoire, je consomme local !

L'Ami Kdo est né d'une amitié entre les 2 associations de professionnels CAP Sévérac et UCAL. Toutes deux militantes pour une économie de proximité, elles ont uni leurs forces et leurs réseaux pour créer ce chèque cadeau local. L'Ami Kdo a étendu son territoire d'actions : l'association des commerçants de St Geniez d'Olt et d'Aubrac les a rejoint.

Tout employeur peut offrir à ses salariés des chèques Ami Kdo. L'avantage pour l'entreprise qui offre un chèque est double : outil managérial pour ses salariés et réemploi des fonds dans le tissu économique local.

Les bénéficiaires peuvent utiliser les chèques dans plus de 100 enseignes du territoire des Causses à l'Aubrac.